16-701

Résolution interpartis des groupes PLR, PopVertsSol et socialiste ainsi que du PDC par Mmes et M. Anne-Françoise Loup, Joël Zimmerli, Julien Binggely, Edouard Jeanloz et Vincent Pahud intitulée « Un meilleur tri pour une valorisation des déchets plastiques »

Le traitement en urgence au sens de l'article 47 du règlement général de la commune de Neuchâtel ainsi que le traitement en priorité au sens de l'art. 46 al. 3 sont demandés.

« Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel se préoccupe des positions antagonistes séparant la Canton et la Ville de Neuchâtel à propos de la récupération des déchets plastiques dans les déchèteries communales. Par la présente résolution, le Conseil général, apporte son soutien au Conseil communal dans sa volonté de continuer d'offrir un tel service apprécié par la population.

Une partie importante des déchets plastiques peut parfaitement être valorisée une fois un tri efficace effectué. Par conséquent, le Conseil général ne peut accepter sans autre de voir tous ces déchets être incinérés alors qu'une amélioration du processus de tri est justement proposée par une entreprise géographiquement proche du canton.

Le Conseil général soutient donc le Conseil communal dans sa volonté de mener une expérience pilote visant à optimiser le tri des déchets plastiques pour les valoriser. Cette expérience limitée dans le temps permettra in fine de tirer un bilan global qui sera utile à l'ensemble des collectivités.

Les altercations parfois violentes ayant eu lieu dernièrement avec les employés des déchetteries montrent que la décision du Canton, intervenant quelques années à peine après l'introduction de la taxe au sac, passe très mal auprès de la population. Au surplus, elle donne un très mauvais signal concernant le tri en général, augmentant ainsi considérablement le risque de voir les déchets abandonnés dans la nature.

Considérant de plus que la production et la consommation de plastiques représentent en réalité la principale source du problème, le Conseil général demande que des mesures concrètes soient prises rapidement et conjointement entre les autorités cantonale et communale pour faire baisser drastiquement le volume de plastiques produits pour les emballages alimentaires notamment. »

Accusé récept. le

Répondu le

Neuchâtel, le 27 janvier 2016

A .		
		REÇU Chancellerle le: 2
		Transmis à
	<u> </u>	En Conseil le
		Соріе роиг
		Double pour